

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de MOLSHEIM

## **Commune d'AVOLSHEIM**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**a été convoqué** le 4 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie le 11 mars 2025 à 20 h 00 en séance ordinaire**

### **Ordre du jour**

- 1 Adoption du Procès-verbal du 4 février 2025
- 2 Présentation et vote du Compte financier unique 2024
- 3 Affectation du résultat de fonctionnement 2024
- 4 Subventions allouées en 2025
- 5 Divers

---

### **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal**

#### **Séance du 11 mars 2025**

#### **Étaient présents :**

M. GÉHIN Pascal, Maire  
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe  
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule,

#### **Était absente et excusée :**

M. WAGNER Christian, adjoint qui a donné procuration à M. GÉHIN Pascal  
Mme VETTER Jacinthe qui a donné procuration à M. LENTZ Paul-André  
Mme SCHMAUCH Sylvie qui a donné procuration à Mme VAUTRIN Valérie

#### **Formant la majorité des membres en exercice**

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°2025-05 - POINT 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2025****Le Conseil Municipal d'Avolsheim**

Vu le procès-verbal de la séance du 4 février 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

**Sur proposition de Monsieur le maire,**

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**ADOPTE**

**le procès-verbal de la séance du 4 février 2025.**

**DÉLIBÉRATION N°2025-06 - POINT 2 : PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Au 31 décembre 2024 la commune d'Avolsheim clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du compte financier unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie d'Erstein et la commune afin de s'assurer des éléments similaires.

**ENTENDU** la lecture détaillée du compte financier unique 2024

Recettes de fonctionnement	565 982,31
Dépenses de fonctionnement	464 301,12
Excédent de fonctionnement 2023	149 838,13

**Résultat de fonctionnement = excédent de 251 519,32 €**

Recettes d'investissement	147 632,67
Dépenses d'investissement	124 046,14
Excédent d'investissement 2023	-81 954,95

**Résultat d'investissement = Déficit de 58 368,42 €**

**Décision :**

**Le conseil municipal,**

Sous la présidence de Mme Sophie PRETAT KUBLER, deuxième adjointe, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L221-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sur proposition de Mme Sophie PRETAT KUBLER

**Approuve** à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal de la commune de l'exercice 2024 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus

**DÉLIBÉRATION N°2025-07 - POINT 3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui présente **un excédent de 251 519,32 euros et un déficit d'investissement de 58 368,42 euros,**

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice suivant :

- un excédent de fonctionnement (101 681,19 €+ report 2023 149 838,13 €)	251 519,32 €
- un déficit d'investissement (23 586,53 €+ report 2023 – 81 954,95 €)	58 368,42 €

Compte tenu des restes à réaliser 2023 en dépenses - 69 498.57 €

Le besoin en financement s'élève à 127 866,99 €  
(déficit d'investissement de 58 368,42 € + 69 498,57 € de restes à réaliser)

**CONSIDÉRANT** qu'il convient règlementairement d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2024 pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement, le solde du résultat de fonctionnement sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

Après avoir délibéré,  
et voté à l'unanimité, le conseil municipal,

**DÉCIDE**

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 et le résultat d'investissement 2024 comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement 2024</b>	<b>251 519.32 €</b>
<b>Affectation au compte 1068 en 2025</b> <i>(besoin en financement)</i>	<b>127 866.99 €</b>
<b>Report à nouveau au budget Primitif 2025</b> <b>Section de fonctionnement en <u>R002</u></b>	<b>123 652.33 €</b>
<b>Déficit t d'investissement 2024 report à nouveau au</b> <b>Budget primitif 2025 section investissement en <u>D001</u></b>	<b>58 368.42 €</b>

**DÉLIBÉRATION N°2025-08 - POINT 4 : SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec mention des abstentions suivantes :

- M. LENTZ Paul-André pour l'Association des Amis d'Avolsheim (A.A.A.)
- M. METZ Daniel pour l'association ACLAMA
- M. GÉHIN Pascal pour le club informatique

**DÉCIDE**

d'inscrire au budget primitif 2025 les subventions suivantes :

65748	A.A.A.	400,00 €
65748	ACLAMA	400,00 €
65748	Club des Aînés Avolsheim	400,00 €
65748	Club photo d' Avolsheim	400,00 €
65748	APEWA - Ass. Parents d'élèves Wolxheim Avolsheim	200,00 €
65748	FC Avolsheim	900,00 €
65738	Conseil de fabrique d' Avolsheim	1 250,00 €
657381	Association Foncière Molsheim & Avolsheim	3 000,00 €
657362	CCAS Avolsheim	3 600,00 €
65748	Club Vosgien de Molsheim Mutzig	100,00 €
65748	Repair Café	400,00 €
65748	Souvenir français – Comité de Molsheim Mutzig	50,00 €
	<b>Total des subventions à verser</b>	<b>11 100,00 €</b>

Le conseil municipal décide en outre de reverser 25% de l'affectation du produit de la chasse, à la caisse d'assurance accidents agricole du Bas-Rhin à savoir 475,00 € au titre de la cotisation foncière (compte 65548).

### POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire attire l'attention des élus sur le fait que les recettes de fonctionnement et les dotations de l'État ne cessent de diminuer ces dernières années alors que les charges de fonctionnement sont quant à elles en constante augmentation. Il présente alors l'évolution des taux fiscaux appliqués par la commune depuis 2011 et fait remarquer qu'aucune augmentation n'a été votée depuis 2020. Monsieur le Maire propose aux élus de réfléchir à une éventuelle hausse des taux de l'ordre de 2% à 3%, et ce, afin d'en débattre au prochain Conseil municipal le 1<sup>er</sup> avril. Une simulation sera effectuée afin de connaître les recettes complémentaires pour la collectivité et l'impact financier pour les particuliers et les entreprises.
- Les prochaines élections municipales auront lieu dans un an et monsieur le Maire souhaite savoir quels sont les élus du Conseil Municipal qui envisagent de se représenter.
- Suite à l'incendie qui s'est déclaré le 8 février 2025 rue des Bateliers, madame DIETRICH Marie Paule évoque le fait qu'il serait important de remettre en état la sirène de la commune.
- Monsieur LENTZ Paul André fait part au conseil du prix régional décerné à Avolsheim pour les décorations mises en place en 2024 par l'association des Amis d'Avolsheim (A.A.A.) sur le thème des Jeux Olympiques de Paris.

La séance est levée à 21h30

Fait à AVOLSHEIM, le 1er avril 2025

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 3 avril 2025

Publication et affichage le 3 avril 2025

Le Maire,  
GÉHIN Pascal



Le secrétaire  
LENTZ Paul-André



